

TILLOTTS PHARMA

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

Révision et approbation

Nom/ Fonctions	Revu / Approuvé	Date	Signature
Marit Pless <i>Directeur Juridique adjoint et Responsable de la Conformité</i>	Auteur (Tillotts)	27 août 2021	<i>[Signature électronique]</i>
Barbara Lange <i>Directeur Juridique</i>	Revu (Tillotts)	27 août 2021	<i>[Signature électronique]</i>
Matthias Norrman <i>Directeur des Opérations</i>	Revu (Tillotts)	30 août 2021	<i>[Signature électronique]</i>
Thomas Tòth von Kiskér <i>Directeur Général</i>	Revu (Tillotts)	27 août 2021	<i>[Signature électronique]</i>

Table des matières

I.	Introduction du Directeur Général de Tillotts.....	4
II.	Portée et Objet.....	5
III.	Six Valeurs d’Entreprise de Tillotts.....	6
IV.	Domaines prioritaires.....	7
A.	Pratiques commerciales loyales.....	7
B.	Délit d’initié.....	8
C.	Corruption.....	9
D.	Droit du travail et droits de l’homme.....	10
E.	Fraude et blanchiment de fonds.....	10
F.	Droits de propriété intellectuelle et Informations Confidentielles.....	11
G.	Contrôle des exportations et sanctions.....	12
H.	Protection des données.....	12
I.	Conflits d’intérêts.....	12
J.	Diversité, inclusion et Traitement équitable et égalitaire.....	13
K.	Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE).....	14
L.	Signaler une situation.....	14
M.	Contact.....	15

I. Introduction du Directeur Général de Tillotts

Tillotts Pharma AG et ses filiales (collectivement « Tillotts » ou la « Société ») s'engagent fermement à faire respecter les six Valeurs d'entreprise de la Société (voir ci-après) dans toutes nos activités et dans la manière dont nous nous traitons les uns les autres. Ces Valeurs d'Entreprise sous-tendent la culture de notre Société et sont essentielles pour sa réputation et son succès durables. Nos parties prenantes sont convaincues que nous agissons conformément à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires, ainsi que conformément aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires (« CoBE ») décrit comment activement appliquer nos Valeurs d'Entreprise qui constituent le fondement de notre travail quotidien. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires prévoit des instructions et un support pour que la Société exerce son activité de manière éthique et responsable. Dans le document qui suit, le présent Code d'Éthique et de Conduite des Affaires soulignera certains domaines clés à connaître pour s'assurer de toujours agir dans les limites de la loi, ainsi que conformément à nos Valeurs d'Entreprise.

Il est important de noter que le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires fait partie intégrante de vos conditions d'emploi et doit donc être strictement suivi à tout moment.

Nous avons tous la responsabilité individuelle et collective de nous assurer que les Valeurs d'Entreprise soient non seulement suivies, mais également valorisées au sein de l'organisation. Ceci comprend le fait de s'exprimer quand quelque chose ne va pas. Il y a plusieurs moyens pour exprimer ses préoccupations y compris la ligne d'assistance en matière de conformité « *Compliance Help Link* » créée pour discrètement recevoir et traiter des rapports du Personnel lorsque tous les autres moyens d'expression sont épuisés. Vous pouvez trouver des informations complémentaires à ce sujet dans la partie L du présent document.

Nous vous remercions de votre engagement et de vos efforts pour faire respecter les Valeurs d'Entreprise de notre Société et ce faisant, contribuer à son succès durable.

Très cordialement,



*Electronically
signed by:
Thomas A. Tòth
von Kiskér
Date: Aug 27,
2021 17:01
GMT+2*

Thomas A. Tòth von Kiskér

Directeur Général

Tillotts Pharma AG

II. Portée et Objet

Le présent CoBE s'applique à tous les salariés de Tillotts, en ce compris les salariés intérimaires, les stagiaires et les consultants (ci-après désignés par « Personnel »). L'utilisation des termes « nous », « vous » et « salarié(s) » dans le présent document renvoie également au Personnel. Chaque membre du Personnel doit toujours respecter le CoBE et valoriser les valeurs décrites dans les présentes par exemple personnel. Le présent CoBE soutient Tillotts dans son engagement à la durabilité dans nos activités commerciales et son objectif d'appliquer et de respecter les normes éthiques, sociales et environnementales les plus élevées.

Tous les membres du Personnel reçoivent une copie du CoBE lors de leur entrée dans la Société, dans la mesure où il fait partie intégrante des conditions d'emploi. À ce titre, vous devez lire et confirmer votre compréhension du contenu dans les trois premiers mois de l'emploi en signant et en retournant au Département juridique le formulaire figurant en fin du présent document. Vous devez également vous assurer de vous référer régulièrement au CoBE et de garder son contenu et son esprit pendant votre travail quotidien.

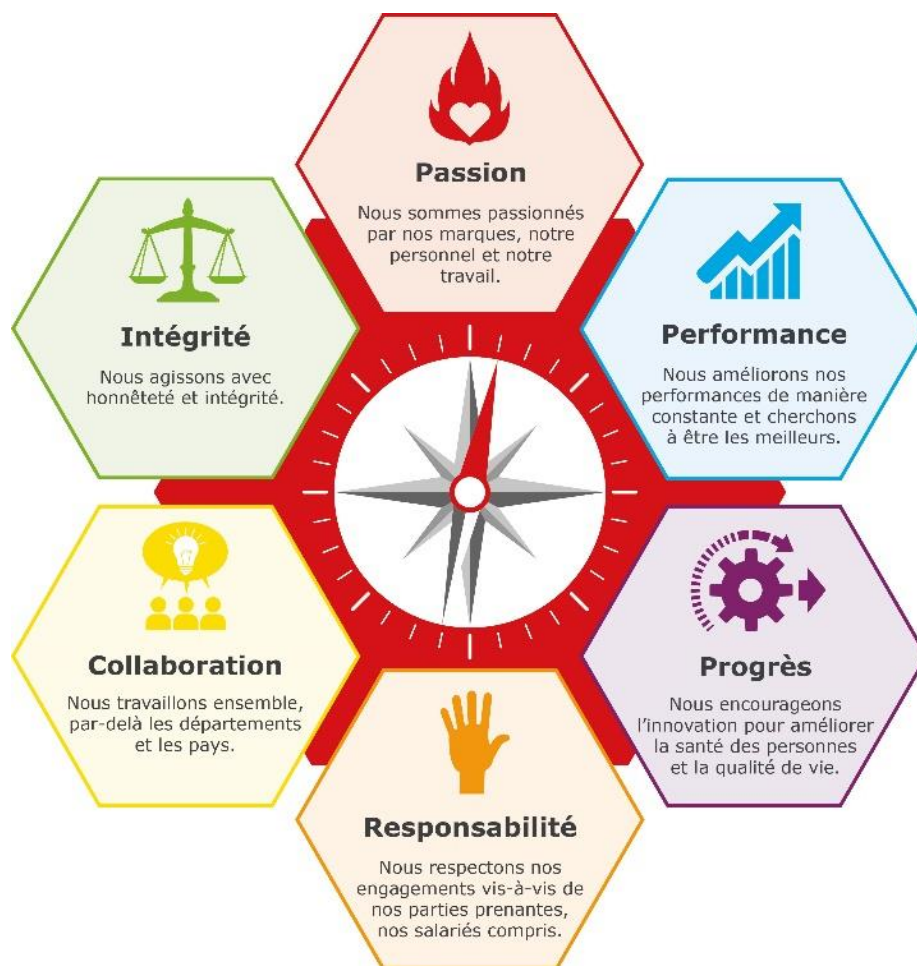
Tillotts dispose d'autres politiques, directives et Procédures Opérationnelles Standards (« POP ») qui traitent de manière plus détaillée les questions prévues dans le CoBE. Dans ce cas, ces politiques, directives et POP compléteront et expliqueront les directives plus générales prévues par le CoBE. Si les dispositions légales et réglementaires locales imposent des prescriptions en plus de celles prévues par le CoBE, ces dispositions légales et réglementaires prévaudront sur le CoBE et doivent être respectées si nécessaire.

Toute violation du CoBE est passible d'une mesure disciplinaire ou – en cas de violation grave – de licenciement.

En vue d'une amélioration constante des pratiques commerciales de la Société et de promouvoir régulièrement nos performances, le CoBE peut être adapté le cas échéant, à l'entière appréciation de Tillotts, en fonction de tout changement nécessaire. Dans ce cas, Tillotts informera le Personnel des mises à jour de manière appropriée.

III. Six Valeurs d'Entreprise de Tillotts

Notre CoBE est fondé sur les six Valeurs d'Entreprise de Tillotts :



Ces six Valeurs d'Entreprise sont toutes d'importance égale et sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous pensons réellement qu'en défendant ces valeurs, nous renforcerons le succès de notre Société et chaque membre du Personnel de manière éthique et significative.

Par ailleurs, il vous incombe ainsi qu'à chaque membre du Personnel à titre individuel de veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des normes éthiques les plus élevées. Cela implique de prendre l'initiative pour vous familiariser avec les meilleures pratiques commerciales, les dispositions légales et réglementaires applicables à votre domaine de responsabilité.

Le respect des normes éthiques les plus élevées signifie également que dans toutes nos opérations avec les uns les autres et avec nos partenaires commerciaux, nous :

- agissons toujours avec respect vis-à-vis des collègues et d'autres parties prenantes
- ne faisons aucune fausse déclaration, déclaration malhonnête ou destinée à tromper ou à désinformer. Si nous réalisons qu'il y a eu incompréhension, il conviendra de rapidement la corriger
- déclarions et promouvions les produits de Tillotts de manière loyale et précise conformément aux lois en vigueur en matière de publicité et les autorisations de commercialisation respectives des produits
- ne fassions aucune déclaration incorrecte ou désobligeante sur les produits ou les services d'un concurrent
- soyons toujours responsables de nos erreurs et apprenions d'elles pour nous améliorer de manière constante
- respectons nos engagements

La responsabilité comprend également le fait de reconnaître le défaut de connaissance ou d'expertise requise dans une question et de demander de l'aide très vite. Si la loi applicable ou les normes écrites internes de Tillotts (par exemple une POP) ne donnent pas de réponse claire, vous devez demander l'assistance et les conseils de votre supérieur, du Département des ressources humaines et/ou du Département juridique, le cas échéant.

Considérant le cadre réglementaire dans lequel Tillotts opère, des questions de conformité juridique peuvent survenir et peuvent conduire à des procédures judiciaires. Dans ces cas, il est essentiel que vous informiez le Département juridique dès que possible de toute question susceptible d'avoir une incidence juridique ou de donner lieu à une procédure judiciaire.

IV. Domaines prioritaires

Il y a quelques domaines principaux dont nous devons tous connaître compte tenu de la nature et de la portée de notre activité. Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur chacun de ces domaines ci-après. Il convient de noter que les domaines n'ont aucun ordre particulier ; ils sont tous importants. Les Valeurs d'Entreprise de Tillotts doivent être en première ligne lors des opérations avec l'un de ce qui suit, ou dans tout autre domaine qui requiert l'exercice d'une diligence et de normes éthiques les plus élevées.

A. Pratiques commerciales loyales

Nous croyons en la concurrence libre et ouverte sur le marché. Les pratiques anticoncurrentielles faussent le bon fonctionnement des marchés, font obstacle à la concurrence équitable et portent préjudice aux clients. C'est la raison pour laquelle nous ne concluons aucun accord avec nos concurrents, nos clients, nos fournisseurs ou tout autre partenaire commercial, susceptible de restreindre illicitement la concurrence. Nous ne concluons aucun accord avec des concurrents pour adopter un comportement anticoncurrentiel, tel que – sans s'y limiter – la fixation de prix ou la répartition des marchés.

À titre d'exemples de comportement anticoncurrentiel, la discussion ou l'échange d'informations avec des concurrents en vue de ou avec pour effet de :

- fixer des prix (y compris la fixation de prix minimums ou « stabilisés »)
- fixer des conditions relatives au prix, des formulaires tarifaires, des conditions de crédit, des promotions, des remises, des avantages, etc.
- répartir les marchés, les clients ou les territoires
- établir des restrictions de production ou de limites de production
- boycotter un fournisseur, un client, un distributeur ou toute autre partie sur le marché

La communication avec les concurrents, le cas échéant, doit être ramenée au minimum et en tout état de cause, doit toujours être fondée sur une raison commerciale légitime et sur un programme précis. Vous devez toujours faire participer le Département juridique avant toute discussion afin d'être conseillé de manière appropriée.

La violation des lois de concurrence loyale peut entraîner des amendes importantes pour la société, ainsi que des peines de prison pour les personnes physiques concernées. Chaque membre du Personnel doit, sans aucun doute, s'engager à respecter les principes de concurrence loyale dans toute forme d'accord commercial, et doit pleinement respecter les dispositions légales nationales et internationales restreignant les opérations des cartels et certaines pratiques de monopoles.

B. Délit d'initié

Bien que Tillotts lui-même ne soit pas coté en bourse, nous devons connaître les règles de délit d'initié dans la mesure où elles s'appliquent à Zéria, notre société mère cotée, et elles peuvent également s'appliquer à tout partenaire commercial tiers s'il est une société cotée.

Les informations privilégiées sont des informations confidentielles non publiques concernant Tillotts, Zeria et/ou un tiers qui, si elles sont rendues publiques, pourraient influencer le prix des titres d'une société, tels que les actions ou les participations. Les informations non publiques suivantes sont considérées comme des informations privilégiées sensibles et confidentielles :

- Les résultats financiers et les prévisions
- Les informations relatives aux dividendes, y compris le changement de la politique de dividendes
- Les gains ou les pertes commerciaux importants

- Les cessions, les acquisitions ou les fusions en cours ou prévues
- Les restructurations importantes
- Les résultats d'essais cliniques
- Les négociations avec des clients importants
- Les changements de membre exécutif au conseil d'administration et à la direction
- Les nouvelles importantes telles que de nouveaux contrats importants (par exemple, l'octroi de licences)
- Les procédures judiciaires ou les développements de procédures judiciaires en cours nouvelles ou potentielles

Ces informations doivent être gardées strictement confidentielles jusqu'à ce que l'opération ou les données sensibles en question soient rendues publiques de manière licite. Cela signifie que si vous avez accès à des informations privilégiées sensibles de Tillotts, Zeria et/ou d'un tiers, vous ne devez pas les divulguer aux tiers, y compris aux amis ou à la famille. Par ailleurs, dans ce cas, il vous est interdit de négocier des actions, des titres ou des produits dérivés de la Société/des sociétés concernées pendant une période jusqu'à ce que l'opération ou les données sensibles en question aient été rendues publiques de manière licite. Souvent, ce délai de non-négociation est prévu par la Société. Toute opération d'initié illicite est passible de poursuites civiles ou pénales de tout participant, quelles que soient ses fonctions au sein de la Société.

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur ce sujet dans la [Directive relative au délit d'initié](#) disponible sur l'intranet.

C. Corruption

Chaque salarié devrait strictement respecter toutes les dispositions légales nationales et internationales sur la corruption. Cela signifie que vous n'êtes pas autorisé à faire ou accepter des dispositions inappropriées d'invitations, d'avantages ou de cadeaux, ou de conclure ou de participer à toute action contraire aux dispositions légales applicables en matière de lutte contre la corruption.

Une diligence particulière au titre des lois locales et internationales et des codes des pratiques commerciales sera prise lors de négociations avec les professionnels de la santé, les organisations de la santé et les organisations de patients. L'industrie pharmaceutique est, à juste titre, fortement réglementée lorsqu'il s'agit de proposer des cadeaux et des invitations à ces groupes, et toutes les dispositions légales, codes et réglementations en vigueur doivent être strictement respectés.

Par principe, Tillotts ne fait aucune contribution politique telle que des espèces, des cadeaux, des parrainages, des donations ou des avantages en nature, et aucun salarié de Tillotts ne peut sciemment faire de contribution politique au nom de Tillotts.

Lorsqu'il conclut des relations contractuelles ou tout autre accord de coopération avec des parties prenantes de Tillotts, le Personnel doit redoubler de prudence si la contrepartie est basée dans un pays où la corruption est connue, ou si la contrepartie exige des conditions de paiement inhabituelles, ou si

d'autres conditions contractuelles semblent étranges ou sortir de l'ordinaire. Une attention particulière doit être portée si vous traitez avec des partenaires sur des marchés en développement et/ou émergents pour éviter tout comportement ou activité contraires à l'éthique (par exemple, mauvaise protection de l'environnement, travail des enfants, fraude et corruption) par Tillotts ou nos partenaires lors de l'exercice de notre activité. Dans certains pays, des réglementations nationales s'agissant de ces sujets pourraient être inexistantes ou inadéquates. Tillotts s'attend à appliquer les mêmes normes strictes dans ces pays que celles que nous respectons dans notre pays d'origine.

Si l'une des raisons qui précèdent semble exister, vous devez demander conseil au Département juridique et/ou du Responsable de la Conformité. Tillotts veille à ce que nous menions des contrôles réguliers de due diligence, en particulier à l'égard de nouveaux partenaires commerciaux (veuillez consulter la [Directive relative aux tiers](#) sur intranet) pour s'assurer de leur conformité éthique avec Tillotts, dans le cadre de leurs pratiques commerciales. Si vous êtes informé d'une activité suspecte, vous devez immédiatement en informer le Responsable de la Conformité.

D. Droit du travail et droits de l'homme

Tillotts soutient les droits de l'homme fondamentaux et les défendra. En tant que société responsable, nous respectons les droits de l'homme de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons, y compris nos patients, nos clients, nos fournisseurs, nos salariés et les tiers qui travaillent en tant que nos partenaires commerciaux externes. Nous nous efforçons de faire respecter les droits de l'homme dans toutes nos activités commerciales.

Nous ne travaillerons pas sciemment avec des partenaires commerciaux qui ont recours au travail des enfants ou au travail forcé. Nous respecterons le droit légitime du salarié de se réunir et nous reconnaissons le droit de nos salariés à choisir ou non une représentation de négociation collective.

Dans chaque pays où nous opérons, Tillotts respecte toutes les dispositions légales, réglementaires et internationales applicables en matière de droits de l'homme.

E. Fraude et blanchiment de fonds

La fraude consiste à participer à une activité mensongère ou intentionnellement trompeuse. Tillotts s'engage à assurer les normes d'honnêteté les plus élevées et a une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude. Agir avec intégrité favorise la confiance, nous aide à nous construire une marque solide, à maintenir notre bonne réputation sur le marché et accroît la loyauté et le respect. Par exemple, le vol des biens de Tillotts, la falsification de documents ou de réclamations, la soumission de demandes de frais malhonnêtes et l'évasion fiscale.

Le blanchiment de fonds est l'acte de dissimuler l'origine de fonds obtenus par le biais d'activités illégales pour qu'ils apparaissent légitimes. Les indices de blanchiment de fonds peuvent comprendre des modèles de paiement inhabituels, des opérations importantes en espèces ou des paiements à des parties non identifiées. Même une association distante avec ces activités pourrait largement porter préjudice à la réputation de la Société et s'accompagner de pénalités et de procédures judiciaires. Nous veillons à mener des contrôles de due diligence réguliers en particulier à l'égard de nouveaux partenaires commerciaux (veuillez consulter la Directive relative aux tiers sur l'intranet) pour assurer que ces partenaires soient éthiquement en conformité avec Tillotts dans le cadre de leurs pratiques commerciales. Si vous avez connaissance d'une activité suspecte, vous devez immédiatement en informer le Responsable de la Conformité.

F. Droits de propriété intellectuelle et Informations Confidentielles

Nous sommes tous responsables de protéger et d'utiliser avec prudence des actifs corporels de Tillotts (par exemple, les immeubles, les intérieurs, les machines et les ordinateurs) ou les actifs incorporels (par exemple, les marques, la réputation, les informations protégées, la propriété intellectuelle et les données confidentielles).

Les informations commerciales sensibles et les secrets d'affaires de Tillotts ou de tiers doivent être étroitement surveillés et protégés. Chaque membre du Personnel qui a accès ou qui gère directement ces informations commerciales confidentielles et secrets d'affaires ne peut utiliser ces informations qu'à des fins commerciales légitimes et ne peut divulguer ces informations aux tiers que sous couverture d'un accord de confidentialité formel et valable. L'obligation de secret s'étend même aux salariés qui ont quitté Tillotts.

Toutes les données et informations de Tillotts (par exemple, données de base de données, y compris les courriels, les informations relatives aux salariés et les informations techniques, les activités de R&D, les plans d'affaires et les plans marketing, les programmes et les données financières) sont de nature confidentielle et doivent être strictement protégées.

Toute violation de la confidentialité est passible de poursuites civiles ou pénales, que ce soit pour Tillotts ou pour le salarié contrevenant.

Nous devons également respecter les droits de propriété intellectuelle de tiers, qu'ils soient détenus par des personnes physiques ou morales. En cas d'utilisation de logos, de marques, de brevets ou autre propriété intellectuelle, il conviendra de prendre des mesures visant à s'assurer du respect de cette propriété intellectuelle.

G. Contrôle des exportations et sanctions

Nous respectons toujours toutes les sanctions commerciales et économiques internationales applicables pour nous protéger de toutes restrictions de marché, pénalités et atteinte à la réputation. Les contrôles des exportations et les sanctions peuvent nous interdire ou nous limiter de conclure des affaires avec certaines personnes physiques, personnes morales, groupes et pays. Dans la mesure où les contrôles des exportations et les sanctions changent constamment, il est important d'examiner s'ils peuvent être un élément pertinent à prendre en considération lors des négociations avec un partenaire commercial potentiel. Il est également important de réagir rapidement et de demander des conseils au Département juridique en cas de changement afin de mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la Société.

H. Protection des données

Les données à caractère personnel sont des informations qui peuvent être utilisées pour identifier directement ou indirectement une personne physique par référence à un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou un ou plusieurs éléments spécifiques à l'identité physique, physiologique, biologique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique. Les données à caractère personnel des membres individuels du Personnel, des clients et des partenaires commerciaux de Tillotts doivent toujours être protégées conformément aux dispositions légales et réglementaires existantes en matière de vie privée. L'utilisation de ces données à caractère personnel doit être limitée aux fins commerciales nécessaires avec le consentement, si nécessaire. Si vous gérez des données à caractère personnel, vous devez toujours préalablement consulter les [Règles de gestion des données](#), qui sont disponibles sur l'intranet. En cas de doute ou de questions, veuillez contacter le Département juridique par la boîte mail dédiée à la confidentialité des données (dataprivacy@tillotts.com).

I. Conflits d'intérêts

Vous ne devez pas, directement ou indirectement, bénéficier de l'utilisation inappropriée d'une relation personnelle avec des personnes physiques ou des entités extérieures à Tillotts. Par ailleurs, toute situation, qui pourrait donner raison ou même l'apparence d'un conflit entre vos responsabilités vis-à-vis de Tillotts et vos intérêts personnels, devra dans tous les cas être évitée. Ces situations sont dénommées conflits d'intérêts. Si vous pensez qu'une situation est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel et vous hésitez sur la conduite à suivre, veuillez contacter le Responsable de la Conformité aux fins d'assistance. Nous pouvons vous aider à évaluer la situation d'un point de vue objectif et déterminer la meilleure voie à suivre.

J. Diversité, inclusion et Traitement équitable et égalitaire

Tillotts cultive un environnement inclusif, tolérant, équitable et positif dans lequel tous les membres du Personnel sont personnellement respectés et où ils pourront se développer et évoluer de manière individuelle. À cette fin, nous avons une procédure établie et claire pour fixer des normes de performances objectives (par exemple, sous la forme d'objectifs annuels convenus) et pour mesurer et récompenser les performances du Personnel. Tillotts respecte les droits des salariés, tels qu'énoncés dans les lois locales, de librement se réunir, de s'affilier ou non à des syndicats, de demander une représentation et d'assister aux comités d'entreprise. Par ailleurs, Tillotts soutient un bon équilibre entre le travail et la vie personnelle pour l'ensemble de son Personnel et soutient la capacité du Personnel à communiquer ouvertement avec la direction sur les conditions de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Indépendamment de leurs fonctions, il est attendu que tous les membres du Personnel se traitent réciproquement avec équité, courtoisie et respect. Tillotts ne tolérera aucune discrimination ou harcèlement basé sur l'âge, la race, la couleur, le genre, l'incapacité, l'appartenance ethnique, l'origine nationale, la citoyenneté, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, les informations génétiques ou toute caractéristique similaire.

Tillotts encourage l'individualité et la liberté d'expression. Toutes les relations entre collègues dans le lieu de travail ainsi qu'au titre des collaborateurs tiers sont censées être professionnelles et exemptes de parti pris, de préjugé et de harcèlement de quelque nature que ce soit.

Parmi les comportements indésirables figurent :

- Comportement physique ou contact non sollicités
- Affichage de matériel à caractère offensant
- comportement sexiste, raciste ou autre comportement intolérant
- Tout comportement qui influence indument et négativement l'exécution du travail d'un collègue ou qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile
- Harcèlement moral, comportement humiliant ou insultant
- Violence menacée ou exercée
- Violence psychologique ou physique

L'adoption d'un tel comportement est passible de mesures disciplinaires, ou dans les cas les plus graves, de licenciement.

K. Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)

La Société a pour objectif de garder les risques professionnels touchant l'hygiène, la sécurité et l'environnement à un minimum raisonnable pour protéger nos salariés et le monde autour de nous dans la mesure du raisonnablement possible et respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tillotts opère de manière responsable et efficace pour minimiser les incidences négatives sur l'environnement. Nous avons pour objectif de conserver les ressources naturelles, d'éviter l'utilisation de matières dangereuses et si possible, de participer à des activités qui réutilisent et recyclent les matériaux.

Tillotts fait également la promotion de l'hygiène et de la sécurité de ses salariés en dehors du lieu de travail.

En tant qu'employeur, Tillotts est éthiquement et légalement tenu :

- d'assurer un lieu de travail sécurisé et sain pour ses salariés
- d'informer les salariés des dangers au travail
- de former les salariés à gérer ces dangers de manière sécurisée, y compris l'utilisation d'EPI (équipements de protection individuelle)
- de protéger l'environnement et les résidents du secteur de tout danger causé par la société
- de donner l'opportunité aux salariés de commenter et de participer sur des questions d'hygiène et de sécurité
- de contrôler régulièrement que les procédures de travail, les équipements de travail et le lieu de travail respectent les réglementations HSE en vigueur
- de vérifier régulièrement que les salariés respectent les règles HSE

Pour empêcher tout accident ou incident, chaque salarié

- a le droit et l'obligation de cesser tout processus de travail dangereux
- doit signaler tout accident, incident ou quasi-accident dans les 24 heures
- doit signaler tout problème d'hygiène, de sécurité ou environnemental dont ils ont connaissance à leur boîte mail locale pour le HSE, qui figure sur la liste mondiale des adresses Outlook
- doit respecter les règles HSE

L. Signaler une situation

Vous êtes invité et entièrement soutenu par la direction, les dirigeants et le conseil d'administration de Tillotts à signaler toute situation, le cas échéant. Vous pouvez recourir à plusieurs moyens. En premier lieu, vous pouvez parler à votre supérieur hiérarchique. Si cela vous gêne, par exemple, si votre supérieur hiérarchique est concerné par le comportement préoccupant, vous pouvez contacter son supérieur hiérarchique, les Ressources Humaines ou le Responsable de la Conformité.

Si aucune des options qui précèdent n'est appropriée ou vous gêne, vous pouvez faire un signalement confidentiel (anonyme) par le biais de la [Ligne d'assistance en matière de Conformité](#) fournie à Tillotts par le groupe EQS, un prestataire de lignes d'assistance tiers. Vous pouvez utiliser ce moyen pour signaler tout soupçon de violation du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de Tillotts. Bien que les questions et les préoccupations soumises dans la Ligne d'assistance en matière de Conformité sont envoyées au Responsable de la Conformité aux fins de réponse et/ou d'enquête, aucune information d'identification n'est transmise sans votre consentement préalable.

Toute information complémentaire figure dans les Règles relatives à la Ligne d'assistance en matière de Conformité, qui sont disponibles sur l'intranet. Nous vous assurons que votre signalement sera traité avec équité, impartialité, confidentialité, et que toute mesure de représailles à votre encontre du fait du signalement est strictement interdite et ne sera pas tolérée par Tillotts.

M. Contact

Règles relatives à la Ligne d'assistance en matière de Conformité

Responsable de la Conformité : compliance@tillotts.com

Questions relatives à la confidentialité des données: dataprivacy@tillotts.com

Le présent document est une traduction de l'anglais vers le français. En cas de divergence, la version anglaise fait foi.

**TILLOTTS PHARMA
CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES**

Le soussigné confirme, par les présentes, avoir lu et compris le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de Tillotts et s'engage à respecter son contenu et ses conditions.

Signature

Nom en toutes lettres :

Date